

Ministère de l'Éducation

**FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION
2016-2017: SOMMAIRE DES
CONSULTATIONS**

Table des matières

INTRODUCTION	1
MESURES D'ÉCONOMIES ET RÉINVESTISSEMENTS	4
Mesures d'économies	4
Réinvestissements.....	6
POURSUITE DE L'OPTIMISATION DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SCOLAIRES	7
Regroupements d'écoles	8
Règlement de l'Ontario 444/98	9
État des installations.....	10
Carrefours communautaires	10
ÉLARGISSEMENT DES MESURES DE RESPONSABILISATION	13
Subvention pour d'autres programmes d'enseignement.....	13
Indice de durabilité des ressources des conseils scolaires.....	14
ÉQUITÉ EN ÉDUCATION	17
Autres mesures d'évaluation des besoins	17
SUBVENTION POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	18
Discussion générale	18
Le caractère complémentaire du financement.....	19
Allocation au titre du volet Besoins élevés.....	21
Mesures d'évaluation des besoins pour l'Allocation au titre du volet Besoins élevés.....	21
Allocation au titre du Volet Équipement personnalisé.....	23
Allocation au titre du volet Incidence spéciale	23
Allocation au titre du Volet Établissements.....	23
SUPPLÉMENT POUR L'ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS, DES MÉTIS ET DES INUITS	24
Discussion générale	24
Autres mesures d'évaluation des besoins	24
Responsabilisation.....	25
Garantir une utilisation efficace et efficiente du financement.....	26
Ententes sur les droits de scolarité	26
SUBVENTION POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES	28

Autres mesures d'évaluation des besoins	28
Conseils scolaires de langue française.....	28
Conseils scolaires de langue anglaise.....	29
Services de soutien destinés aux apprenantes et apprenants de l'anglais	29
Français langue seconde.....	29
Responsabilisation.....	30
SUBVENTIONS POUR LES ÉLÈVES À RISQUE	31
Autres mesures d'évaluation des besoins	31
Responsabilisation.....	32
CONCLUSION	34

INTRODUCTION

Le présent rapport témoigne de la volonté constante du ministère de l'Éducation de collaborer avec le milieu de l'éducation pour améliorer les mécanismes de financement de l'éducation en Ontario. Il donne un aperçu des discussions approfondies que le Ministère a tenues récemment avec ses partenaires et les intervenantes et intervenants.

Cette initiative conjointe annuelle favorise la réalisation d'importantes avancées dans l'amélioration de la valeur et de l'incidence du financement sur plusieurs plans. Il faudra continuer de gérer très étroitement le financement des programmes dans le secteur de l'éducation, car le gouvernement provincial vise l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018.

Les discussions sur les politiques sous-tendant les décisions financières se fondaient sur les principes suivants, établis par le Ministère:

- Harmonisation avec les objectifs du document [Atteindre l'excellence](#), la vision renouvelée de l'éducation en Ontario;
- Préconisation d'un système équitable qui tient compte de facteurs tels que l'emplacement, la langue, la confession religieuse et le statut socioéconomique des élèves;
- Cohérence avec le processus de négociation collective;
- Harmonisation des décisions de financement avec les changements dans les structures de coût des conseils scolaires.

Les intervenantes et intervenants ont proposé ces principes supplémentaires:

- Les conseils scolaires doivent reconnaître leur rôle d'administrateur de ressources publiques.
- Tout le secteur public doit veiller à la planification intégrée afin que les collectivités utilisent les biens publics le plus efficacement possible.

Les discussions relatives à l'année scolaire 2016-2017 ont porté sur les principaux domaines de financement. De plus, le Ministère a accordé une attention particulière aux subventions visant à réduire les écarts de rendement chez certains groupes d'élèves:

- Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits;

- Subvention pour l'enseignement des langues;
- Subventions pour les élèves à risque (p. ex., la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage et le Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles).

Ces subventions sont désignées dans le document [Financement de l'éducation 2016-2017: Guide sur les Subventions pour les besoins des élèves](#) sous l'appellation « financement de priorités particulières ».

Aux discussions, qui se sont déroulées dans divers endroits de la province, ont participé:

- des représentantes et représentants des conseils scolaires, dont des directions de l'éducation ainsi que des cadres supérieurs;
- des représentantes et représentants des associations de conseillères et conseillers scolaires;
- des représentantes et représentants des associations de directions d'école et de directions adjointes;
- des fédérations d'enseignantes et d'enseignants;
- des représentantes et représentants des syndicats du personnel du secteur de l'éducation;
- le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- le Conseil consultatif ministériel de l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits, la First Nation Education Coordination Unit de Chiefs of Ontario et le First Nations Trustee Council de l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario;
- des représentantes et représentants de groupes de parents (People for Education, Ontario Federation of Home and School Associations, Ontario Association of Parents in Catholic Education, Parents partenaires en éducation, Canadian Parents for French);
- des groupes d'élèves (Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario, Conseil consultatif ministériel des élèves, Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario, Fédération de la jeunesse franco-ontarienne).

Les discussions constituent une nouvelle étape d'un processus lancé en 2013 qui vise à revitaliser les consultations annuelles sur le financement. Comme les participantes et participants ont pu le constater, ces consultations traitent d'enjeux stratégiques clés, mais sont aussi une occasion d'aborder d'autres sujets.

MESURES D'ÉCONOMIES ET RÉINVESTISSEMENTS

Les discussions ont porté notamment sur le repérage des mesures d'économies et des possibilités de réinvestissement.

Mesures d'économies

Les participantes et participants ont présenté plusieurs suggestions s'adressant principalement au Ministère:

- Le Ministère devrait collaborer avec les régions pour trouver des mesures d'économies adaptées aux possibilités et besoins locaux, en particulier dans les régions éloignées.
- Il devrait redoubler d'efforts en vue de fournir un meilleur portrait pluriannuel des finances de la province, de présenter des attentes claires et de diffuser les pratiques exemplaires et les leçons tirées.
- Il pourrait aider les conseils scolaires à planifier l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les nouvelles écoles et celles existantes, éventuellement s'associer à d'autres ministères pour exploiter des possibilités (comme la cogénération) et, dans certaines régions, appuyer l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel.
- Il pourrait réaliser des économies en négociant davantage au niveau provincial, mais certaines personnes ont fait remarquer qu'il est parfois possible d'en réaliser au niveau local ou régional.
- Certains conseils ont souligné l'importance des licences provinciales pour les manuels scolaires électroniques et d'autres ressources numériques.
- Il faut encourager le recours aux vidéoconférences et à la formation en ligne pour réduire les frais de déplacement et la durée des absences des représentantes et représentants du milieu de l'éducation.
- Il est possible de réaliser des économies liées au curriculum en autorisant l'offre en ligne d'un plus grand nombre de cours du palier secondaire et en rendant l'horaire des cours plus flexible.
- L'uniformité de l'application des règles à l'échelle de la province, par exemple concernant les programmes offerts, faciliterait la gestion des attentes des parents et des coûts des conseils.

- Les consortiums d'achat de services et de biens, comme l'électricité, pourraient contribuer à réduire les coûts. Néanmoins, des conseils font remarquer que les politiques doivent être flexibles, car un achat régional ou individuel peut, dans certains cas, permettre d'obtenir le meilleur prix possible.

Les participantes et participants ont en outre proposé différents moyens pour que les conseils trouvent ensemble des mesures d'économies, tout en indiquant que ces derniers n'ont pas tous la même volonté de coopérer:

- Les conseils pourraient mettre au point pour leur usage conjoint une banque de données centrale de consultant et consultants spécialisés, comme des avocats. Les professionnels pourraient être classés par domaine d'expertise et lieu.
- Quand plusieurs conseils partagent un même besoin, que ce soit pour un local destiné au perfectionnement du personnel ou pour une personne de métier pour l'entretien, ils devraient mettre leurs ressources en commun.
- Les conseils devraient s'appliquer davantage à offrir des programmes d'été dans les locaux de conseils coïncidents.

Les dépenses en transport sont l'une des pressions croissantes mentionnées. En effet, les conseils ont rapporté que ces coûts s'étaient fortement accrus. Par ailleurs, le financement ne tient pas compte des frais liés aux besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, aux ententes sur les droits de scolarité avec les Premières Nations et aux programmes de langue, ni des besoins supplémentaires découlant de la fermeture d'une école, sans compter que les incohérences d'un conseil à l'autre font paraître les problèmes de frais de transport moins graves qu'ils ne le sont en réalité. Même si des efforts ont été déployés pour créer des consortiums de transport, les conseils ne croient pas tous que ces initiatives ont contribué à réduire les coûts, et certains d'entre eux font mention de problèmes d'équité.

Certains conseils suggèrent d'élargir la compétence du Comité consultatif technique pour qu'il puisse aussi s'occuper du transport et de la technologie de l'information, un autre domaine où les coûts sont en hausse.

Les conseils et les autres participantes et participants se questionnaient sur d'autres activités du Ministère et leur valeur ajoutée. Certains d'entre eux considéraient qu'il y avait lieu de mieux intégrer les subventions. L'analyse des chevauchements dans le financement destiné aux élèves ayant des besoins particuliers pourrait favoriser la rationalisation des subventions, la coordination des services et l'élimination du cloisonnement.

Les participantes et participants considéraient comme particulièrement importante l'intégration des services, car le système d'éducation est de plus en plus sollicité pour certains services, comme ceux de santé mentale. Ils estimaient que le modèle des carrefours communautaires pourrait faciliter cette intégration des plus nécessaires avec d'autres ministères et partenaires.

Réinvestissements

Les participantes et participants ont relevé plusieurs domaines où, à leur avis, le réinvestissement des économies serait bénéfique et améliorerait le rendement des élèves:

- Augmentation des mesures d'entretien préventif et amélioration de la gestion des biens et de l'état des bâtiments scolaires dans leur ensemble;
- Amélioration de la technologie, spécialement pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, offre d'une infrastructure solide de technologie de l'information et de services Internet dans le Nord de la province, et création de carrefours de services partagés;
- Développement des initiatives de collaboration existantes pour réduire les frais administratifs;
- Octroi de fonds pour la gestion de l'absentéisme du personnel et la planification de la relève du conseil et d'autres transitions;
- Informatisation d'un grand nombre de documents papier;
- Élaboration d'indicateurs de rendement plus efficaces que les résultats aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

Certains conseils, par contre, indiquent qu'il est difficile de déterminer où les économies devraient généralement être réinvesties compte tenu des besoins propres à chaque conseil.

POURSUITE DE L'OPTIMISATION DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Beaucoup de conseils ont convenu que les mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires étaient justes, même si la fermeture d'écoles continue de poser problème. Il y avait un vaste consensus sur le fait que les nouveaux investissements ont facilité la mise en œuvre. Les participantes et participants ont également proposé que le Ministère se montre plus normatif dans ses politiques afin de venir à bout de la résistance au niveau local.

Selon certaines personnes, les changements faisaient plus pression sur certains conseils que d'autres. Certains conseils du Nord de la province considéraient que les mesures n'étaient pas entièrement adaptées à leur situation. En outre, les représentantes et représentants de personnel s'inquiétaient des répercussions des fermetures et regroupements d'écoles. Ils ont suggéré au Ministère d'autoriser les conseils à réinvestir une partie des économies en vue de faciliter les transitions, et ont voulu s'assurer de l'objectif final de l'initiative.

Les conseils éloignés de petite taille avaient une préoccupation particulière: quand une de leurs écoles met la clé sous la porte, les élèves changent souvent de conseil pour éviter un long trajet en autobus. Cette perte peut créer un cercle vicieux où les conseils ont de plus en plus de mal à servir leurs élèves, une source d'inquiétude que partagent les conseils scolaires de langue française et catholiques.

Les conseils ont conseillé au Ministère de majorer les budgets de fonctionnement pour les aider à assurer la transition, à absorber la hausse des frais de transport et à pallier les économies inférieures aux sommes prévues, notamment sur le plan de la dotation en personnel. Certains d'entre eux ont proposé de prolonger la mise en œuvre progressive.

En général, les participantes et participants jugeaient utile d'envisager le développement des enfants et des élèves de façon holistique pour déterminer les caractéristiques d'une école efficace.

Faisant référence au titre de l'initiative, certaines personnes se demandaient si l'on accordait assez d'importance au deuxième aspect (la modernisation), qui peut englober un peu de tout allant des besoins en technologie sans fil ou à large bande, aux projets novateurs en conception de bâtiments, en passant par la possibilité pour une école d'accueillir tous les groupes d'âge, des années préparatoires à la fin des études secondaires.

La création de carrefours communautaires et de partenariats est une notion qui est venue compliquer les discussions: selon les participantes et participants, cette initiative nécessite une planification à long terme faisant intervenir un grand nombre de

partenaires, soit non seulement les ministères de la province, mais aussi le gouvernement fédéral et les administrations municipales, les Premières Nations, les Métis, les Inuits et d'autres organismes communautaires d'importance.

Les participantes et participants s'inquiétaient de la confusion que pouvait causer l'adoption de mesures qui encouragent une utilisation efficace des installations scolaires – et peuvent entraîner la fermeture d'écoles – tout en favorisant la création de carrefours communautaires. Ils estimaient que le Ministère devait clarifier ses directives et ses messages, et expliquer aux conseils et au grand public le lien entre ces deux orientations stratégiques.

Regroupements d'écoles

Le Ministère a mis à jour la Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves et préparé une Ligne directrice relative à la planification communautaire et aux partenariats pour clarifier et simplifier le processus de proposition d'une fermeture d'école. La plupart des participantes et participants ont accueilli favorablement les changements, estimant qu'ils rendaient le processus plus simple, juste et efficace.

D'après certaines personnes, beaucoup de conseils ont dû prendre des décisions difficiles au sujet de fermetures, alors que d'autres – en particulier ceux de grands centres urbains – continuaient de reporter leur décision. Ces derniers ont cependant soutenu qu'il leur fallait conserver un parc d'écoles de base, car ils ne pourraient pas retrouver de nouvelles installations sur le marché immobilier une fois la propriété vendue. En contrepartie, des personnes ont affirmé que les conseils de régions éloignées et défavorisées ayant de vieilles écoles se voyaient contraints de fermer des installations, même si ces fermetures touchaient beaucoup plus durement ces collectivités déjà en mauvaise posture.

Beaucoup de conseils éloignés affirmaient qu'ils n'avaient parfois pas d'autre option que de garder une école ouverte, car sa fermeture obligerait les élèves à faire des trajets d'une, voire deux heures en autobus. Par ailleurs, ils laissaient entendre que les formules devaient tenir compte non seulement de la distance, mais aussi de l'état des routes et des options (le cas échéant) qui s'offrent aux élèves qui manquent l'autobus.

Les participantes et participants avaient une autre inquiétude majeure au sujet des fermetures et regroupements d'écoles, soit le manque d'harmonisation avec le financement des immobilisations approuvé par le Ministère. Les conseils ont souligné qu'ils justifiaient le regroupement d'écoles aux parents en avançant que l'une des écoles, ou les deux, était en mauvais état. Il est donc problématique pour eux, une fois que les parents ont accepté cette explication, d'apprendre qu'il est impossible de procéder au regroupement parce qu'aucun financement supplémentaire pour les

immobilisations ne sera offert. Le conseil se retrouve alors aux prises avec des parents s'inquiétant de l'état des bâtiments. Une meilleure coordination des décisions des conseils et du financement ministériel permettrait de souligner l'appui du Ministère pour le projet.

Plusieurs conseils ont mentionné un autre problème: comme les lignes directrices relatives aux nouveaux bâtiments scolaires ne traitent pas de l'utilisation de ces derniers par d'autres partenaires, la fermeture d'une vieille école a parfois empêché des partenaires en éducation existants de s'installer dans le nouveau bâtiment.

L'Étude sur l'impact des regroupements scolaires, demandée par le Ministère, a reçu un accueil généralement positif. Cependant, certaines personnes ont déclaré vouloir en savoir plus sur les leçons tirées, les écueils et les problèmes, ainsi que sur les répercussions touchant le personnel qui n'est ni enseignant ni administrateur. Les participantes et participants voudraient également que des études de cas soient menées sur davantage de types de regroupements.

Règlement de l'Ontario 444/98

Le Règlement de l'Ontario 444/98 définit le processus et les conditions de vente d'une école fermée. Les conseils doivent d'abord offrir la propriété à une entité privilégiée, comme un autre conseil ou l'administration municipale locale. Après 90 jours, si aucune entité privilégiée ne souhaite acquérir la propriété, celle-ci peut être mise en vente publiquement.

Les conseils estimaient qu'il faudrait clarifier la nature des entités privilégiée et leur ordre de préséance. Ils ont également suggéré d'ajouter à la liste des entités les communautés et associations des Premières Nations et des Métis, qui sont souvent des partenaires en éducation locaux. Les représentantes et représentants des Premières Nations, des Métis et des Inuits appuyaient fortement cette proposition.

Les conseils préféraient en général que la période d'annonce soit de 90 jours comme actuellement (ou même plus courte) au lieu qu'elle soit prolongée, car ils accordent habituellement eux-mêmes un délai supplémentaire si une entité privilégiée manifeste un intérêt pour la propriété.

Les conseils ont été nombreux à déclarer avoir du mal à vendre les écoles: ils doivent donc les maintenir en état de vente même si elles sont fermées, ce qui implique des coûts supplémentaires, en particulier s'ils n'arrivent pas à trouver un locataire. Beaucoup d'entre eux ont demandé au Ministère de collaborer avec les acheteurs potentiels pour réduire le temps d'attente.

Les conseils situés dans des marchés actifs se souciaient grandement du prix de vente, car le produit aide à payer les travaux de réparation et de réfection d'autres bâtiments

scolaires. Ils ont proposé un mécanisme servant à combler l'écart entre le prix offert par une entité privilégiée et la juste valeur marchande, si cette dernière est supérieure. Certains conseils aimeraient pouvoir consacrer aussi le produit de la vente à l'amélioration de nouveaux bâtiments ou à des rénovations.

Les conseils situés dans des zones de croissance se préoccupaient notamment du fait qu'ils font appel aux classes mobiles pour des questions de flexibilité, mais que le financement ne tient pas compte de leurs coûts plus élevés de chauffage et de climatisation.

État des installations

D'après certains conseils, le système de financement semble pénaliser les conseils qui ont suffisamment investi dans l'entretien de leurs installations, et récompenser ceux qui ont manqué à leurs obligations. Ils estimaient qu'il serait utile de créer un mécanisme de responsabilisation lié à l'état des installations.

Les conseils soutenaient en outre qu'ils avaient besoin d'une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation de leurs fonds destinés aux immobilisations. Selon eux, les changements apportés ont compliqué la réalisation de petites mises à niveau: le regroupement de ces travaux en vue de les financer au moyen des fonds pour la réfection nécessite d'importants efforts, et le processus d'approbation prend beaucoup de temps.

Certains conseils étaient favorables à l'idée de faire correspondre le taux d'utilisation avec l'état des installations, alors que d'autres n'y voyaient pas grand intérêt, tout particulièrement ceux ayant des écoles éloignées en milieu rural, qui sont souvent en mauvais état et sous-utilisées, mais doivent demeurer ouvertes vu l'absence d'autres options raisonnables. Si cette proposition était adoptée, ces écoles connaîtraient une baisse de financement. En revanche, d'après certains conseils, les écoles sous-utilisées arrivent parfois à attirer de nouveaux élèves en mettant à niveau ou en rénovant leurs locaux.

Carrefours communautaires

Il était largement admis que les carrefours communautaires sont une formule avantageuse – voire excellente – qui peut être précieuse pour les élèves et l'ensemble du système d'éducation. Ils ont le potentiel de réunir d'importants domaines de l'apprentissage pris dans son ensemble, comme la garde d'enfants, le bien-être des élèves et la Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers. Grâce aux carrefours, les parents pourraient voir davantage l'école comme une ressource communautaire devant favoriser les progrès de leur enfant toute l'année.

Les participantes et participants ont toutefois relevé des problèmes:

- Il n'existe pas de définition claire ou juridique du concept de carrefour communautaire.
- Lorsqu'une école est sous-utilisée, le carrefour n'arrivera pas toujours à empêcher sa fermeture. L'effectif peut demeurer trop faible pour que l'apprentissage soit efficace, ou – surtout dans les régions éloignées – parfois l'école n'a pas assez de partenaires.
- Les partenaires ne comprennent pas que les conseils ne peuvent pas se permettre de leur fournir des locaux gratuitement ou à un tarif inférieur au prix coûtant.
- Il faut beaucoup de temps pour établir des carrefours ou des partenariats. Une fois en fonction, les carrefours peuvent occuper trop de place dans le travail quotidien des administratrices et administrateurs et, en particulier, de la direction d'école.
- Il peut être coûteux et complexe de fournir des locaux à d'autres parties vu les nombreuses questions touchant aux installations, par exemple en matière de responsabilité, de santé et de sécurité, de contrôle d'accès, de stationnement et d'entretien.
- Même si les carrefours communautaires pourraient offrir des services en français dans le cadre d'une vision globale pour la communauté francophone, il n'y a pas assez de francophones qualifiés dans toutes les régions de la province pour ce faire.

Les participantes et participants ont suggéré plusieurs manières pour les carrefours de favoriser l'apprentissage sans pénaliser les conseils sur le plan financier:

- La province doit clarifier l'objectif et l'orientation des carrefours (en soulignant que ces derniers ne peuvent pas s'installer dans n'importe quel local vide), et s'appliquer plus résolument à créer des carrefours avant la fermeture d'autres écoles pouvant les accueillir. Elle doit fournir des lignes directrices concernant chaque étape du processus, en particulier l'établissement des partenariats appropriés.
- Les différents ordres de gouvernement doivent coordonner leurs initiatives visant à fournir des services intégrés au moyen de carrefours. Certains conseils trouvaient que le travail auprès des municipalités nécessitait beaucoup de temps.
- Les représentantes et représentants du milieu de l'éducation et le reste du personnel scolaire doivent participer aux discussions globales nécessaires à l'établissement d'un carrefour et à la création d'un modèle.

- Les carrefours communautaires doivent être des partenariats productifs servant à réaliser les objectifs du document *Atteindre l'Excellence*, notamment en matière de bien-être et de rendement des élèves. Les conseils doivent pouvoir avoir le dernier mot et planifier le contenu scolaire avant d'intégrer des partenaires dans le carrefour.
- Les conseils scolaires doivent recevoir une compensation pour les coûts supplémentaires engagés, et la gestion du bâtiment ne doit pas incomber aux directions d'école. Il faut établir une structure tarifaire pour les édifices abritant les carrefours, et le financement de nouveaux bâtiments doit tenir compte de l'utilisation qu'en feront les partenaires. Quand les partenaires sont financés par d'autres ministères ou ordres de gouvernement, ce sont ces bailleurs de fonds qui devraient payer la facture.
- En préapprouvant le financement des immobilisations associé à des projets de création de carrefours, le Ministère montrerait son engagement et son soutien.
- Il faut garantir aux partenaires que leurs dépenses d'investissement dédiées au carrefour s'inscriront dans une entente stable à long terme, et qu'ils recevront les sommes qui leur reviennent si le bâtiment est vendu ultérieurement.

Beaucoup de participantes et participants ont insisté sur le fait que pour favoriser l'appui des parents aux partenariats et aux carrefours, il faut accorder une grande attention à la sécurité des élèves.

ÉLARGISSEMENT DES MESURES DE RESPONSABILISATION

Subvention pour d'autres programmes d'enseignement

La Subvention pour d'autres programmes d'enseignement (Subvention APE), qui ne fait pas partie des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), est généralement accordée à des programmes ayant des objectifs précis et parfois de durée limitée. Comme la Subvention APE est assortie d'ententes et d'objectifs de financement distincts, elle dispose de ses propres mécanismes de responsabilisation et de présentation de rapports. En 2014-2015, le Ministère a entrepris une refonte des Subventions APE en vue de simplifier les processus et les exigences relatifs à la production de rapports. Certains changements ont été apportés, et la refonte se poursuit.

De manière générale, les conseils scolaires trouvaient lourds les mécanismes de la Subvention APE, surtout pour de petits montants. Voici leurs suggestions à ce sujet:

- L'établissement d'une entente-cadre de paiement de transfert claire et concise serait bienvenu.
- Les Subventions APE qui sont en place depuis plusieurs années (et couvrent certains volets comme les fonds destinés au personnel de bibliothèque et aux partenariats de mobilisation de la collectivité et des parents) devraient être intégrés aux SBE.
- Les Subventions APE restantes doivent être regroupées en fonction de leur utilité, selon les objectifs du document *Atteindre l'excellence* ou le plan stratégique du conseil, et les conseils devraient pouvoir utiliser ces fonds comme bon leur semble pour répondre aux besoins locaux.

D'autres personnes ont proposé de conserver une grande partie des exigences existantes en matière de responsabilisation.

Les échéances en cours d'année des Subventions APE et la planification à long terme étaient deux sujets de préoccupation pour les conseils. Ces derniers ont formulé les suggestions suivantes:

- Le Ministère devrait annoncer le montant de toutes les Subventions APE en même temps, dès que possible, et fixer une seule date limite de présentation des rapports (le 31 août) pour fusionner les différents cycles de planification et de présentation de rapports.

- Si possible, le Ministère doit signaler aux conseils quand une Subvention APE sera probablement offerte pendant plusieurs années pour les aider à gérer leurs besoins en ressources humaines.

Voici une proposition des conseils au sujet des rapports:

- L'équipe responsable du curriculum et l'administration du conseil doivent communiquer entre eux pour mieux comprendre les Subventions APE. C'est l'équipe financière du conseil qui doit s'occuper de la comptabilité et des rapports pour assurer l'exactitude.

Les conseils aimeraient également que le Ministère leur rende des comptes sur les Subventions APE, à savoir si elles atteignent les résultats escomptés, et sur les pratiques exemplaires d'autres conseils par rapport à l'utilisation de ces subventions.

Indice de durabilité des ressources des conseils scolaires

Les participantes et participants devaient présenter leur point de vue sur les avantages d'un indice de durabilité des ressources des conseils scolaires fondé sur un ensemble d'indicateurs communs, comme des mesures des ressources financières et humaines et des immobilisations qui ne sont pas déclarées à l'heure actuelle. Le Ministère a demandé aux participantes et participants de proposer des mesures appropriées et des moyens potentiels de les utiliser.

Selon certaines personnes, il faut encourager l'adoption de nouvelles stratégies visant à mieux harmoniser les priorités des conseils et du Ministère, et l'indice pourrait être utile à cet effet. Des problèmes ont toutefois été relevés:

- Les conseils craignaient que l'indice ne fasse qu'alourdir les tâches, déjà considérables, de présentation de rapports et de responsabilisation. À leur avis, l'indice doit être assorti d'un engagement à réduire le fardeau administratif.
- Bon nombre de conseils trouvaient que l'objectif manquait de clarté: l'indice vise-t-il à renforcer la confiance du public, à aider les conseils à être plus efficaces ou à attirer des élèves, ou sert-il une combinaison de ces objectifs?
- Les conseils ont pressé le Ministère d'intégrer des indicateurs scolaires à l'indice pour qu'il se fonde sur une vision stratégique élargie concernant les élèves.
- Les conseils ont demandé comment il serait possible de rendre l'information, spécialement les indicateurs financiers, pertinente et facilement compréhensible. Ils ont proposé d'utiliser un langage simple et clair et de préparer un résumé d'une page.

- Certains estimaient que les efforts déployés en vue de respecter les repères pourraient inhiber l'innovation.

Voici quelques exemples de suggestions liées aux données ou indicateurs potentiels:

- Créer un indice d'optimisation des ressources, et non uniquement des mesures financières;
- Au chapitre des ressources humaines, présenter des rapports sur les sondages du personnel portant sur le bien-être, la santé psychologique et la sécurité, ou des rapports existants de tiers sur le milieu de travail traitant de ces sujets. Intégrer ces rapports à la planification de la relève du conseil et aux outils de gestion de l'absentéisme;
- Tenir compte du bien-être des élèves, en particulier ceux de certains groupes prioritaires en matière d'éducation, et du financement destiné à ces groupes. Une partie de cette analyse pourrait être présentée de façon narrative au lieu de l'être sous forme de données;
- Utiliser les dix facteurs de la réussite des élèves, les taux de suspension, les crédits accumulés, les résultats aux tests de l'OQRE et des questionnaires;
- Tenir compte de l'architecture verte et d'autres initiatives écologiques. Parmi les autres données liées aux bâtiments, citons le taux d'utilisation et l'utilisation communautaire;
- Recourir à des données gouvernementales ou d'autres sources pour décrire l'état de l'économie de la collectivité ou région;
- Faire un suivi des études supérieures des élèves et de leur cheminement de carrière.

Certains conseils ont proposé au Ministère de les laisser sélectionner des mesures de l'indice en vue de produire un rapport personnalisé.

Les participantes et participants ont longuement discuté du mode d'utilisation et de diffusion de l'indice. Voici certaines des propositions présentées:

- Diffuser les résultats parmi les conseils, surtout par groupes de pairs. Préparer un rapport public provincial sur les tendances, les forces, les points faibles et les mesures visant à corriger les lacunes;

- Présenter des rapports aux collectivités au lieu d'en soumettre quelques-uns au Ministère. Les concevoir du point de vue du contribuable, et non en fonction des lacunes des conseils;
- Informer les parents des études et activités existantes pour les mettre en contexte;
- Faire appel à un tiers indépendant pour améliorer l'efficacité et la conformité;
- Élaborer des rapports centralisés sur certaines des principales mesures pour éviter que le Ministère et les conseils aient à les analyser.

Il a été proposé de confier l'élaboration de l'indice à un groupe de discussion composé notamment de conseils, et de concevoir une modélisation pour mettre le concept à l'épreuve et de diffuser une version provisoire de l'indice au sein du milieu de l'éducation avant de le rendre public.

ÉQUITÉ EN ÉDUCATION

L'un des objectifs centraux du document *Atteindre l'excellence* est l'équité en éducation. Les subventions ci-dessous servent cet objectif.

- I. Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté;
- II. Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- III. Subvention pour l'enseignement des langues;
- IV. Subventions pour les élèves à risque (p. ex., la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage et le Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles).

Chacune de ces subventions répond à des priorités particulières en matière d'éducation.

Autres mesures d'évaluation des besoins

Pour être efficace et efficient, le financement doit être accordé en fonction des besoins et les formules utilisées doivent reposer sur des renseignements précis et à jour. En raison des préoccupations soulevées à l'égard de la fiabilité et de l'exactitude des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, qui a remplacé le questionnaire long de recensement obligatoire utilisé pour la dernière fois en 2006, il a été demandé aux participantes et participants de proposer des solutions de rechange. (Au cours des discussions, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait réinstaurer le questionnaire long de recensement. Toutefois, en dépit de cette décision, les nouvelles données recueillies ne devraient pas être disponibles avant 2018. Dans tous les cas, le Ministère souhaite connaître les différentes solutions acceptables qui pourraient remplacer ou compléter les données du recensement long.)

La majorité des propositions portaient sur les subventions individuelles, c'est pourquoi elles sont énumérées dans les sections qui suivent. Les participantes et participants ont également indiqué qu'il pourrait être utile, de façon générale, de recueillir des données sur certains facteurs de risque et déterminants sociaux de santé, comme le recours aux programmes sociaux et aux banques alimentaires, les conséquences des grossesses chez les adolescentes, l'obésité infantile et l'insécurité alimentaire.

Les participantes et participants ont insisté sur le fait qu'avant d'envisager un changement, le Ministère devait garder à l'esprit que les conseils scolaires avaient besoin de cohérence et de temps pour adapter leurs plans à long terme.

SUBVENTION POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Cette subvention offre aux conseils scolaires un financement complémentaire destiné aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Elle vise à couvrir les frais supplémentaires liés aux programmes, aux services et au matériel dont ces élèves ont besoin. Les six allocations versées au titre de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté sont décrites dans le document intitulé *Financement de l'éducation 2016-17: Guide sur la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté*, disponible sur le [site web](#) du ministère de l'Éducation.

En complément à la Subvention de base pour les élèves et aux Subventions pour les besoins des élèves, le Ministère accorde aux conseils scolaires un financement destiné aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation au titre de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Pour combler les besoins de ces élèves, les conseils scolaires peuvent puiser dans les autres allocations des Subventions pour les besoins des élèves.

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté est remise sous forme d'enveloppe et ne sert que pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Ainsi, les conseils scolaires doivent reporter les fonds non dépensés, qui seront utilisés à cette même fin lors de l'année scolaire suivante.

Discussion générale

Bon nombre de participantes et participants ont souligné que les besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté ne cessaient d'augmenter. En Ontario, près d'un élève sur six bénéficie aujourd'hui de programmes et de services d'éducation de l'enfance en difficulté.

Ils ont également indiqué que de plus en plus d'enfants entraient à la maternelle avec des besoins particuliers, souvent très complexes, en matière d'éducation. Les conseils scolaires ont fait part de leur inquiétude quant à leur capacité à venir en aide à ces élèves et à leurs familles. En effet, plus le nombre d'élèves en difficulté augmente, moins ils disposent des ressources nécessaires pour aider les élèves dont les besoins sont relativement moindres. Ils se sont également dits de plus en plus préoccupés par la sécurité du personnel scolaire et des autres élèves.

Les conseils scolaires ont suggéré d'accroître l'offre de formation destinée au personnel enseignant, en particulier l'offre de perfectionnement professionnel, car les élèves présentant des besoins très complexes peuvent avoir une influence sur les conditions d'apprentissage de l'ensemble de la classe. D'autres personnes présentes ont souligné que les aides-enseignantes et aides-enseignants, qui travaillent de près avec ces élèves, auraient également intérêt à bénéficier d'un perfectionnement professionnel.

Les problèmes de santé mentale constituent un sujet particulièrement préoccupant. Il a notamment été question de la frontière ténue entre éducation et traitement, et du fait qu'il devenait de plus en plus difficile de faire cette distinction dans le système d'éducation. Cette situation est due au caractère facultatif des services sociaux, alors que l'école est obligatoire. Les établissements scolaires se voient donc parfois dans l'obligation de fournir ces services.

Les participantes et participants se sont accordés à dire que le ministère de l'Éducation devait travailler en collaboration avec les Ministères appropriés pour garantir une utilisation efficace et efficiente des fonds provinciaux.

Les conseils scolaires ont indiqué avoir de la difficulté à mettre sur pied un modèle d'inclusion/intégration destiné aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation; une méthode qui semble plus souhaitable, mais qui nécessite davantage d'espace, de formation et de soutien que celle consistant à les séparer des autres élèves. Les approches adoptées diffèrent en fonction des conseils, mais le modèle de financement ne tient pas compte de cette réalité.

Il a été souligné que cette question s'inscrivait dans un débat plus large que le Ministère et ses partenaires devaient engager afin de déterminer les mesures les mieux adaptées aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Les conseils scolaires se sont aussi dits préoccupés par l'augmentation des difficultés d'ordre juridique, qui engendrent des dépenses en personnel et des frais de justice élevés. Ils ont également souligné le manque de financement destiné à couvrir les dépenses en immobilisations liées à l'aménagement d'espaces dédiés aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Parmi ces dépenses, citons l'installation de rampes, l'application de nouvelles peintures pour éviter les couleurs vives et tout aménagement de ce type visant à rendre les installations plus accessibles.

Sur la question de la responsabilisation, une personne a indiqué que les aides-enseignantes et aides-enseignants, financés par la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté, passaient un temps considérable à superviser la population générale d'élèves au lieu de travailler avec ceux ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Le caractère complémentaire du financement

La majorité des représentantes et représentants des conseils scolaires ont dit comprendre le caractère complémentaire du financement, mais ont précisé que ce message était difficile à entendre. Le fait de parler de « financement complémentaire » pour l'éducation de l'enfance en difficulté ou de « dépassement de budget » donne le sentiment que l'argent aurait dû être destiné à d'autres élèves.

Certaines personnes, quant à elles, ont indiqué que le fait de considérer cette subvention comme « complémentaire » entraînait une perception de cloisonnement, et ont plaidé en faveur d'un modèle intégré pour l'ensemble des apprenantes et des apprenants. Quelques-unes des personnes présentes ont considéré que cette discussion n'était pas pertinente pour les parents, pour qui les services fournis à leurs enfants importent plus que la façon dont ils sont financés.

Bon nombre de participantes et participants ont réclamé un guide similaire au *Guide sur les Subventions pour les besoins des élèves*, qui expliquerait le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Garantir une utilisation efficace et efficiente du financement

Les participantes et participants ont émis plusieurs suggestions visant à accroître les retombées du financement existant:

- Assurer une cohérence et faire le lien entre les organismes/fournisseurs de services, l'école/le personnel enseignant et les parents afin de mettre en commun l'information relative aux élèves. Favoriser ce lien en dressant une liste des ressources locales;
- Offrir des services centralisés par région;
- Dans les régions éloignées en particulier, compléter les réunions en personne par des vidéos de formation en ligne pour les parents;
- Offrir des formations en ligne au personnel enseignant;
- Mettre sur pied et offrir des thérapies en ligne aux élèves vivant dans des régions éloignées et ayant des besoins particuliers, par exemple des troubles de la parole et du langage.

Certaines des suggestions portaient davantage sur les politiques:

- Puisque les élèves ayant des troubles du spectre autistique éprouvent de la difficulté à s'adapter à un changement, il a été suggéré aux conseils scolaires et au Ministère d'examiner les différentes possibilités à mettre en œuvre pour leur permettre de rester dans leur classe durant l'été.
- De nombreux élèves ayant des problèmes de santé mentale souhaitent fréquenter l'école secondaire à temps plein, mais ont parfois besoin de

s'absenter. S'ils dépassent la limite fixée à 15 jours d'absence par cours, ils sont contraints d'abandonner des cours et se retrouvent aux études à temps partiel ou doivent arrêter complètement. Il pourrait être utile de permettre à ces élèves de s'absenter sans qu'ils perdent leur statut d'élèves à temps plein.

- L'Allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif repose sur le nombre total d'élèves inscrits. De nombreux conseils scolaires considèrent que ce n'est peut-être pas la meilleure approche à adopter, car les besoins en éducation de l'enfance en difficulté augmentent généralement plus vite que le nombre d'élèves inscrits.

Allocation au titre du volet Besoins élevés

Le Ministère procède actuellement à une révision de l'Allocation au titre du volet Besoins élevés afin de tenir compte des différences propres à chaque conseil scolaire en ce qui a trait aux élèves ayant des besoins particuliers, et de la capacité de chacun d'eux à combler ces besoins. Il s'appuie pour cela sur des calculs prédisant la probabilité d'un élève d'un conseil à avoir des besoins particuliers en matière d'éducation, sur l'information relative à ces élèves, et sur d'autres facteurs influant sur la capacité du conseil à répondre à ces besoins. Compte tenu de ce changement, la majorité des participantes et participants qui se sont exprimés ont convenu avec le Ministère que le nom « Allocation au titre du volet Besoins élevés devait être modifié pour être davantage cohérent avec le nouveau modèle et son objectif. Sur la question du changement de la méthode de répartition, beaucoup de petits conseils scolaires ont indiqué apprécier le fait de pouvoir se fier davantage à des données fiables et cohérentes à l'échelle provinciale.

Soulignons également quelques tensions parmi les personnes présentes quant aux mesures utilisées dans la formule de financement pour aider les conseils scolaires dont les résultats sont au-dessous de la moyenne, et celles utilisées pour reconnaître les conseils offrant davantage de soutien aux élèves au moment de l'évaluation.

Mesures d'évaluation des besoins pour l'Allocation au titre du volet Besoins élevés

Les participantes et participants ont suggéré d'utiliser les données ci-dessous pour améliorer la façon dont le financement est octroyé:

- Facteur d'utilisation par école et données sur les besoins administratifs supplémentaires;
- Données sur les familles vivant dans la pauvreté ainsi que sur la valeur des biens (bien que, pour certains, ces dernières puissent être faussées);

- Système Trillium, qui contient des données réelles provenant des conseils scolaires;
- Données sur les plus grandes concentrations de besoins en dehors des centres urbains majeurs, où les logements pour les foyers de groupe sont moins chers et où l'on trouve des poches de pauvreté rurales;
- Rapports sur la santé et la sécurité remplis à la suite d'incidents violents impliquant des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, si ces rapports peuvent être préparés sur une base régulière par les conseils scolaires;
- Rapports sur les élèves qui bénéficient d'un curriculum parallèle (certains ont émis des réserves sur ce point, en raison de la nécessité de définir de façon cohérente en quoi consistent ces rapports et du risque pour certains conseils scolaires situés dans des régions éloignées de ne pas compter suffisamment d'élèves inscrits pour offrir un curriculum parallèle);
- Nombre d'ententes sur les droits de scolarité avec les Premières Nations;
- Données de santé portant sur des paramètres étroitement liés aux besoins élevés en matière d'éducation, par exemple les cas de suicide, les cas de poids insuffisants à la naissance ou l'âge de la mère. Les conseils scolaires du Nord ont toutefois invité le Ministère à faire preuve de prudence sur l'utilisation de ces diagnostics dans des régions où les ressources diagnostiques sont peu nombreuses, voire inexistantes;
- Capacité des conseils scolaires à recourir à d'autres ressources communautaires qui pourraient aider les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation;
- Information sur la population bénéficiant des services du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ou de services d'aide à l'enfance.

Les participantes et participants ont également indiqué que le modèle statistique de prédiction, qui repose sur les données du recensement de 2006, devait être mis à jour. En outre, certains ont souligné le fait que les données provenaient des codes postaux et pouvaient donc être faussées dans les régions rurales en raison de la faible densité de population. Ils ont fait valoir que dans ces régions, le financement tenant compte de la distance qui sépare les conseils scolaires des grandes villes et de la distance entre les écoles d'un même conseil est plus important.

Allocation au titre du Volet Équipement personnalisé

Les conseils scolaires ont indiqué qu'il serait utile d'effectuer des recherches plus poussées sur le meilleur équipement à acheter et sur sa durée de vie afin de disposer de davantage de renseignements à ce sujet. Certains ont également relevé des exigences importantes en matière de rapports sur l'aspect technologique de cette allocation.

Allocation au titre du volet Incidence spéciale

Cette allocation est accordée en fonction des demandes. Pour cette raison, les conseils scolaires se sont dits préoccupés par les différences entre chaque conseil en matière de capacité à préparer et à présenter des demandes. Certains se sont demandé si une formule de financement pouvait être élaborée. D'autres se sont dits défavorables à cette proposition, car le financement est censé reposer sur les coûts réels. Compte tenu du caractère chronophage du processus de demande, certains ont suggéré de remplacer le cycle actuel d'un an par un cycle de trois ans.

Allocation au titre du Volet Établissements

Cette allocation couvre les coûts associés à la prestation, par les conseils scolaires, de programmes d'enseignement destinés aux enfants d'âge scolaire à l'extérieur de leurs classes, en vertu d'une entente conclue avec un autre établissement ou organisme.

Les conseils scolaires ont indiqué qu'une collaboration avec les conseils coïncidents et les organismes de services sociaux contribuerait à garantir une utilisation plus efficace et efficiente du financement. Ils ont également dit souhaiter davantage de souplesse pour pouvoir essayer de nouvelles approches, et ont ajouté qu'il leur était demandé de couvrir des coûts que le financement existant ne couvrait pas, comme les frais de transport.

En raison de la complexité des processus d'octroi du financement, les avis étaient partagés quant à l'idée d'octroyer cette allocation directement à l'organisme ou à l'établissement concerné, certains souhaitant que les conseils scolaires continuent de gérer le financement associé à ces programmes.

SUPPLÉMENT POUR L'ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS, DES MÉTIS ET DES INUITS

Le Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits a été introduit en 2007-2008 pour favoriser la mise en place de programmes d'apprentissage pour les Autochtones. Le Ministère favorise également la réussite et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits grâce aux Subventions APE.

En vertu de la [Loi sur l'éducation](#), un conseil scolaire peut conclure une entente sur les droits de scolarité avec le gouvernement du Canada ou une Première Nation pour les élèves qui vivent normalement dans une réserve. Le Ministère n'est pas partie aux ententes sur les droits de scolarité, et les élèves visés par ces ententes ne sont pas inclus dans l'effectif quotidien moyen servant à calculer le financement.

Discussion générale

Les membres des Premières Nations, métis et inuits présents ont tous dit souhaiter que les écoles ontariennes tiennent compte des récentes conclusions et recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. (La Commission s'est penchée sur les séquelles qu'ont laissées les sévices commis dans les pensionnats sur les élèves, les familles et les communautés des Premières Nations.) Les personnes présentes ont dit espérer que ce rapport débouche sur une révision du curriculum et sur des changements à plus grande échelle.

Autres mesures d'évaluation des besoins

Le recensement fédéral et l'auto-identification des élèves constituent les deux sources de données principales servant à déterminer le nombre d'élèves des Premières Nations, métis et inuits appartenant à un conseil scolaire.

Tandis que l'auto-identification continue d'augmenter, les données de recensement révèlent que les élèves des Premières Nations, métis et inuits sont de plus en plus nombreux dans la plupart des régions. Cependant, plusieurs conseils ont indiqué que les communautés des Premières Nations, métisses et inuites de leur région ne prenaient pas part au recensement et qu'il serait donc préférable de fonder le financement sur les données provenant de l'auto-identification, qui sont mises à jour chaque année.

À l'inverse, d'autres conseils voient les faibles taux d'auto-identification comme un problème. Selon eux, certains élèves refusent de s'auto-identifier car ils se méfient notamment de la façon dont ces données sont utilisées et se demandent si elles sont transmises d'un établissement scolaire à l'autre.

Les membres des Premières Nations, métis et inuits présents ont abondé dans ce sens, et ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les données provenant de l'auto-identification, si elles ne demeuraient pas strictement confidentielles, pouvaient mener à un étiquetage ou à de l'intimidation. Ils ont suggéré aux conseils scolaires de revoir leurs processus et de sensibiliser les familles afin qu'elles comprennent mieux l'utilité de l'auto-identification. Certains ont suggéré que les dirigeantes et dirigeants des Premières Nations, métis et inuits dirigent ce processus en collaboration avec les conseils scolaires et en discutent avec les habitants de leur communauté. D'autres ont précisé que les organismes communautaires des Premières Nations, métis et inuits constitueraient une meilleure source d'information que le recensement ou l'auto-identification.

Responsabilisation

Bon nombre de conseils scolaires se sont dits favorables à l'idée de remettre le Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits sous forme d'enveloppe afin de favoriser la prestation de programmes d'apprentissage pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Dans les faits, certains conseils réservent déjà une partie de leur budget interne à la prestation de ces programmes et, dans certaines régions, dépassent régulièrement ce budget.

Bon nombre de participantes et participants ont mentionné que la question de la responsabilisation ne se limitait pas au simple fait de prévoir une enveloppe. Selon eux, les conseils scolaires devraient également être comptables devant les communautés des Premières Nations, métisses et inuites. Les membres des Premières Nations, métis et inuits présents se sont accordés à dire que, si un processus de responsabilisation est nécessaire pour tous types de financement de l'éducation destinés aux élèves autochtones, il est particulièrement important pour les services fournis dans le cadre des ententes sur les droits de scolarité. Ils ont ajouté que, sans ce processus, il serait difficile de combler les lacunes dont souffrent leurs élèves.

Bon nombre de personnes présentes se sont montrées intéressées à l'idée de vérifier que le financement est utilisé selon des critères clairement définis, comme le rendement des élèves ou la sensibilisation aux différences culturelles, par un suivi et une communication des résultats. Selon elles, cette approche pourrait et devrait favoriser la collaboration.

Au sujet des interactions entre les conseils et les Premières Nations, les Métis et les Inuits, de nombreux conseils scolaires ont invité le Ministère à tenir compte du temps nécessaire pour établir une relation de confiance. Les membres des Premières Nations, métis et inuits présents ont souligné que certains conseils s'étaient montrés plus ouverts et réceptifs que d'autres à leurs commentaires et à leur contribution, et certains plus transparents que d'autres sur la façon dont le financement était utilisé.

Garantir une utilisation efficace et efficiente du financement

Les membres des Premières Nations, métis et inuits présents avaient des opinions bien tranchées sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir une utilisation plus efficace du financement. Ils ont notamment proposé d'intégrer pleinement l'histoire et la culture des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans le curriculum, et de ne plus limiter ce contenu aux cours de langue et d'études autochtones. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits aux cours de langue et du nombre croissant d'élèves non autochtones figurant parmi ces inscrits, un participant a suggéré de financer ces cours comme les autres cours de langue et d'utiliser le supplément à d'autres fins. (Il a néanmoins été mentionné qu'aucun cours de langue inuite n'était actuellement offert.) Les membres des Premières Nations, métis et inuits présents ont également dit souhaiter participer à l'élaboration des programmes et des formations destinées au personnel enseignant.

Le Ministère a demandé aux participantes et participants si un financement devait être consacré à la création d'un poste dédié aux programmes et aux services destinés aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits. Plusieurs conseils et membres des Premières Nations, métis et inuits se sont dits favorables à ce financement (certains conseils ont déjà créé ces postes), alors que d'autres ont émis des réserves quant au concept de création d'une enveloppe budgétaire qui, selon eux, contribue à réduire leur budget et leur souplesse opérationnelle. Il a été souligné que la personne chargée des programmes et des services destinés aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits au sein d'un conseil pourrait jouer un rôle important dans le processus de responsabilisation en expliquant comment les ressources du conseil (notamment les fonds provenant des subventions provinciales et des droits de scolarité) ont été allouées.

D'une façon générale, les besoins en personnel posent problème. Les conseils scolaires ont dit éprouver de la difficulté à trouver du personnel qualifié à qui les élèves des Premières Nations, métis et les inuits peuvent s'identifier. Par ailleurs, les travailleurs de soutien des Premières Nations, métis et inuits jouent un rôle primordial dans la création d'un environnement propice à l'engagement des élèves.

Les conseils éprouvent également de la difficulté à prévoir la demande pour les programmes, notamment en raison du fait que de plus en plus d'élèves non autochtones souhaitent s'y inscrire. Comme dans d'autres domaines, les participantes et participants ont indiqué qu'un cadre de financement stratégique à plus long terme (de trois ans par exemple) faciliterait le travail de planification des conseils.

Ententes sur les droits de scolarité

Plusieurs participantes et participants ont souligné la nécessité pour le Ministère et le gouvernement fédéral de revoir le modèle de financement fédéral portant sur les droits

de scolarité des Premières Nations. Parmi les enjeux soulevés, citons des fins d'année financières différentes entre les ententes sur les droits de scolarité et les subventions provinciales; des montants de droits de scolarité différents dans des ententes similaires, ce qui suscite la méfiance; un processus de négociation considéré comme descendant, et un manque de financement notamment pour les cours d'été et les transports.

De leur côté, les conseils scolaires ont fait part des préoccupations que suscitait chez eux le fait de négocier différentes ententes avec plusieurs communautés des Premières Nations, métisses et inuites. Selon les membres des Premières Nations, métis et inuits présents, en dépit des efforts que les conseils consacrent à expliquer le modèle de financement des droits de scolarité, celui-ci n'est pas transparent. Les conseils scolaires souhaitent qu'une approche cohérente soit adoptée pour rendre le financement plus facile à comprendre et simplifier la création d'ententes.

Les dispositions prises en matière de financement dans les ententes sur les droits de scolarité visant les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation sont complexes et, selon bon nombre de conseils scolaires, ne génèrent pas les fonds requis. Cela est dû, en partie, au fait que les élèves visés par les ententes sur les droits de scolarité ne sont pas inclus dans l'effectif servant à calculer une partie du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Il est important que les conseils scolaires et les Premières Nations, les Métis et les Inuits mettent en commun leur information pour mieux comprendre les besoins et les lacunes des élèves, bâtir des relations solides et obtenir de meilleurs résultats. La mise en commun de l'information relative à l'assiduité par exemple est particulièrement importante puisqu'elle permet de mettre en place des stratégies visant à favoriser l'engagement des élèves des Premières Nations, métis et inuits.

Une personne a suggéré que les ententes sur les droits de scolarité permettent cette mise en commun de l'information. Un conseil a conclu un protocole d'entente portant sur la mise en commun de l'information et la responsabilisation dans le cadre de ses ententes sur les droits de scolarité. Son partenaire des Premières Nations, en sa qualité de mandataire, a accès aux données du système Trillium en vertu d'une entente de confidentialité.

Il a également été suggéré au Ministère de normaliser la plate-forme de mise en commun des données, comme cela a été fait pour l'apprentissage électronique, tout en tenant compte des préoccupations relatives à l'accès à cette plate-forme par des tiers.

Les personnes présentes ont précisé que tout changement relatif aux droits de scolarité ou aux dispositions des ententes devait faire l'objet d'une discussion approfondie avec les partenaires des Premières Nations, métis et inuits, et être mis en œuvre progressivement s'ils étaient susceptibles d'entraîner des répercussions financières.

SUBVENTION POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

La Subvention pour l'enseignement des langues est divisée en cinq allocations, dont deux destinées aux conseils scolaires de langue anglaise et trois aux conseils scolaires de langue française. Les conseils scolaires des deux langues ont insisté sur la nécessité de revoir régulièrement ces allocations afin de veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes pour atteindre les objectifs fixés.

Autres mesures d'évaluation des besoins

Les participantes et participants se sont demandé pourquoi une grande partie des allocations pour l'enseignement des langues reposait sur des approximations (comme les données de recensement) plutôt que sur les besoins réels. Ils ont suggéré de tenir compte des données provenant de l'auto-identification dans le calcul de ces allocations. L'évaluation des besoins pourrait également tenir compte des évaluations effectuées au cours des premières années, et des renseignements dont disposent déjà les conseils scolaires, même s'il est possible que les petits conseils ne disposent pas des ressources suffisantes pour recueillir autant de données.

Certains conseils scolaires ont relevé des problèmes dans la collecte des données relatives au pays de naissance, qui entrent en compte dans l'attribution de l'Allocation au titre du volet English as a Second Language/English Literacy Development (Allocation ESL/ELD), et ont demandé si le Ministère pourrait les aider à offrir une formation à leur personnel scolaire.

Comme dans d'autres domaines, les participantes et participants ont indiqué que tout changement dans les formules de financement devait être clair, facile à comprendre et communiqué suffisamment à l'avance.

Conseils scolaires de langue française

Les conseils scolaires de langue française ont fait part de leur inquiétude quant à leur capacité d'offrir une quantité suffisante de services qui soient notamment situés à une distance raisonnable, compte tenu de leur nombre d'écoles moins élevé.

Il a été suggéré de ne plus permettre aux ayants droit à l'éducation en français de s'inscrire à un programme d'immersion en français, et de les rediriger plutôt vers une école de langue française. Selon certains conseils, toute école d'immersion dont les enseignements sont en français pendant plus de 150 minutes par jour devrait faire partie du système d'éducation en langue française.

Ils ont également souligné un manque de financement à l'égard des conseils scolaires de langue française pour l'enseignement de l'équivalent du français langue seconde. Leurs élèves commencent à apprendre l'anglais à partir de la quatrième année; certains

d'entre eux n'ont alors aucune connaissance de cette langue et ont besoin d'une aide supplémentaire.

Les conseils ont également indiqué que le personnel scolaire et enseignant francophone était moins nombreux dans certaines parties de la province et qu'aller le recruter ailleurs coûtait cher.

Conseils scolaires de langue anglaise

Services de soutien destinés aux apprenantes et apprenants de l'anglais

De nombreux conseils ont déclaré dépenser plus que le montant qu'ils reçoivent dans le cadre de l'Allocation au titre du volet English as a Second Language/English Literacy Development, qui est destinée aux élèves, nés au Canada ou non, ayant besoin d'aide pour maîtriser l'anglais.

Les conseils ont précisé que, dans certaines régions, un nombre croissant d'apprenantes et d'apprenants de l'anglais étaient nés au Canada et non récemment immigrés. C'est le cas des enfants d'immigrantes et d'immigrants de certains quartiers de Toronto, des élèves des communautés mennonites de la région de London et des élèves des Premières Nations du Nord. Ils ont mentionné que ces groupes ne sont pas admissibles au financement prévu au titre du volet Immigrants récents de l'Allocation ESL/ELD. Au moins un conseil a indiqué que les apprenantes et apprenants de l'anglais nés au Canada semblaient avoir autant de difficultés que les élèves étrangers à maîtriser l'anglais.

Les conseils scolaires se sont accordés à dire que la durée de financement actuelle de quatre ans n'était pas suffisante pour permettre à chaque élève de maîtriser l'anglais.

Français langue seconde

Les conseils scolaires s'accordent de plus en plus à dire que les parents considèrent le bilinguisme comme un droit pour leurs enfants et que certains le voient comme une façon de sortir de la pauvreté. Compte tenu de l'intérêt croissant que suscite cet enseignement, ils attendent du Ministère qu'il travaille avec eux et les autres intervenantes et intervenants à l'élaboration d'une stratégie d'enseignement du français langue seconde.

Ils ont souligné qu'en raison de cet intérêt croissant, il devenait de plus en plus difficile au quotidien de trouver le personnel enseignant et scolaire qualifié requis pour offrir le programme d'immersion en français dès les premières années d'école. Ils ont également indiqué que le programme de base en français de la première à la troisième année n'était pas financé, alors qu'il est pourtant offert pour répondre à la demande. Le coût et la disponibilité du matériel pédagogique et des ressources numériques

nécessaires à l'enseignement du français langue seconde sont également des sources de préoccupation.

Les conseils de certaines régions ont mentionné qu'ils n'offraient pas de programmes d'immersion en français car ils ne parvenaient pas à répondre à la demande en programmes de base en français. Ils se sont également dits préoccupés par la capacité des conseils scolaires de langue française à recourir à des comités d'admission, ce qui rend toute concurrence difficile pour les programmes d'immersion en français.

Les conseils scolaires ont également constaté une augmentation des frais de transport liés à l'enseignement du français langue seconde. Tous ne voient pas l'offre de services de transport et la prestation de ce programme comme une question d'équité.

Au palier secondaire, certains conseils ont dit éprouver de la difficulté à offrir des programmes d'immersion en français en raison du peu d'élèves inscrits, et se sont demandé si l'apprentissage électronique pouvait être envisagé.

Responsabilisation

Les conseils scolaires ont dit apprécier la souplesse dont ils bénéficient pour dédier le financement qu'ils reçoivent à des élèves qui ne seraient autrement pas pris en compte par la formule de financement. Certains conseils aiment également le fait d'avoir la possibilité de consacrer une partie du financement à la nomination d'un champion des projets linguistiques, notamment du français langue seconde.

Aucun conseil ne s'est dit favorable à la création d'une nouvelle enveloppe ni à une augmentation du nombre de rapports produits. Ils ont souligné qu'ils avaient besoin de souplesse au niveau local pour pouvoir offrir des programmes dans certaines écoles. Selon eux, la création d'une enveloppe budgétaire contribue à renforcer une « approche cloisonnée » pour répondre aux besoins individuels des élèves, alors que les écoles doivent répondre à ces besoins de façon globale.

Au sujet de l'équilibre entre les services de soutien destinés aux élèves nés à l'extérieur du Canada et ceux destinés aux élèves nés au pays, les conseils ont dit ne pas vouloir créer de compétition entre ces deux groupes en matière de financement.

SUBVENTIONS POUR LES ÉLÈVES À RISQUE

La Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) et le Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles offrent un soutien aux élèves à risque.

Autres mesures d'évaluation des besoins

La SPAA comprend plusieurs volets reposant chacun sur un certain nombre de mesures, notamment des données géographiques. Ces volets sont décrits dans le document intitulé Financement de l'éducation 2016-2017: Guide sur les Subventions pour les besoins des élèves.

Les participantes et participants se sont montrés ouverts à l'idée de demander à un groupe d'assistance technique de revoir le volet démographique de la SPAA. Ils ont néanmoins insisté sur le fait que, comme pour tout changement apporté aux formules de financement, les conseils avaient besoin de temps pour s'adapter. Ils ont ajouté que les formules ne devaient pas créer d'effet pervers en punissant les écoles dont les élèves ont de meilleurs résultats que prévu.

Les participantes et participants ont suggéré d'utiliser également les types de données suivants pour évaluer les besoins:

- Données sur les déclarants;
- Données locales sur la santé physique et mentale, comme le taux de natalité, le taux de grossesse chez les adolescentes, la consommation de drogues, les dépendances, la santé mentale des élèves et des parents, ou encore l'accès aux soins d'urgence;
- Données sur les dossiers d'enfants aiguillés vers une société d'aide à l'enfance, données de Centraide et données utilisées par la police pour déterminer à quels endroits des ressources supplémentaires sont nécessaires;
- Indicateurs de risque social provenant de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance;
- Indice social établi par la firme de sondages Environics;
- Données provenant du modèle de prédiction de l'Allocation au titre du volet Besoins élevés;
- Disponibilité des fournisseurs de services externes;
- Volatilité de l'emploi et du chômage;

- Prix du logement.

Certaines de ces mesures sont déjà utilisées par les conseils scolaires de plus grande taille à des fins d'allocation interne.

Au sujet de l'utilisation des données des déclarants et de toute autre donnée sur le revenu, les personnes présentes étaient divisées sur le lien causal entre pauvreté et faible rendement des élèves. Certaines personnes ont soulevé le fait que le nombre de déclarations des ménages du groupe cible pourrait être inférieur à celui de l'ensemble de la population.

Les conseils scolaires du Nord ont indiqué que les risques n'étaient pas inversement proportionnels aux revenus, puisque de nombreux ménages touchent des revenus élevés provenant d'emplois fondés sur les ressources en dépit d'un faible niveau de scolarité. Des données sur la scolarité des parents pourraient être plus appropriées, si elles sont reliées au risque. (Les conseils du Nord se sont dits préoccupés par le fait que cette tendance de longue date menait à une sous-évaluation de l'éducation.)

La formule de financement actuelle pour les élèves à risque comprend un facteur de pondération de 25 % pour les immigrants récents. Les conseils scolaires ont souligné que ces élèves, même s'ils ont besoin de ressources en langues, sont en réalité extrêmement motivés à l'idée de réussir. À l'inverse, les conseils du Nord comptent moins d'élèves immigrés, mais davantage d'élèves des Premières Nations, métis et inuits, qui ne sont pas pris en compte dans le calcul, alors que, dans leur cas, le risque est souvent très élevé.

Parmi les groupes qui ne sont pas pris en compte dans le calcul alors qu'ils présentent également des besoins élevés, citons les élèves ne vivant pas avec leurs parents. Les écoles fournissent habituellement à ces élèves des vêtements, de la nourriture, des services d'aide en matière de santé mentale et d'autres aides pour qu'ils puissent poursuivre leur scolarité. Tout cela requiert du temps et des ressources en personnel qui ne sont pas financés. Néanmoins, évaluer le nombre d'élèves concernés pourrait être difficile.

Responsabilisation

Les conseils scolaires se sont dits satisfaits par le regroupement de plusieurs des volets de la SPAA, qui leur permet à la fois d'aider les groupes cibles tout en conservant une certaine souplesse.

Certaines personnes ont indiqué qu'il était important de se concentrer avant tout sur le problème que le Ministère tentait de résoudre en matière de financement des élèves à risque, en raison des priorités différentes de chaque conseil. Une personne a suggéré de se tourner vers les conseils scolaires dont le financement est faible ou inexistant en

matière d'élèves à risque pour savoir comment ils répondent à ces priorités. Compte tenu des contraintes budgétaires, il se peut que le Ministère doive revoir ses priorités et que le système d'éducation doive s'interroger sur le maintien de l'ensemble des programmes et services.

S'il est vrai que certains élèves à risque se heurtent à d'autres problèmes (des besoins particuliers en matière d'éducation notamment), ce n'est pas le cas de tous. Les participantes et participants ont donc admis qu'il était nécessaire de garder ces deux types de financement séparés.

Certaines personnes ont indiqué que la responsabilité incombait aux organismes de gouvernance locaux, et ont précisé que les conseils scolaires à risque élevé nécessitaient davantage de souplesse, et non l'inverse.

Les personnes présentes ont également fait part de leurs préoccupations quant au volet de financement pour les élèves à risque destiné aux écoles urbaines à risque élevé. Les conseils scolaires ont demandé si ce volet allait être permanent et ont précisé que, le cas échéant, cela aurait des répercussions sur la dotation en personnel.

CONCLUSION

Comme lors des précédentes discussions, le Ministère a apprécié le professionnalisme, la bonne volonté et l'esprit d'innovation dont ont fait preuve les participantes et participants, en particulier sur les questions d'équité, considérées comme la priorité de l'année 2016-2017.

Tandis que le secteur de l'éducation s'efforce d'atteindre les principaux objectifs en matière de rendement des élèves, la contribution de l'ensemble des partenaires présents à la table des discussions rappelle l'importance d'une relation de confiance et d'un travail d'équipe dans le maintien d'un système d'éducation de premier ordre pour l'Ontario.

21-2994F (2016/3) (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016